

Examen complémentaire passerelle de la maturité professionnelle ou spécialisée aux Hautes Ecoles universitaires

Le Gymnase de Renens offre la possibilité aux détenteurs d'une maturité professionnelle ou d'une maturité spécialisée de suivre, l'espace d'une année, un cours préparatoire aux examens dits de passerelle.

La formation proposée peut être suivie la journée (cinq matins) ou le soir (quatre soirées et un après-midi). Les cours du soir sont organisés par le Gymnase du Soir dans les locaux du Gymnase Provence.

Modalités de la formation passerelle

1. Généralités

Le Conseil fédéral a adopté, les 19 décembre 2003 et 9 novembre 2016, une ordonnance relative à la reconnaissance des certificats de maturité professionnelle pour l'admission aux Hautes Ecoles universitaires. Dès lors, les titulaires d'un certificat de maturité professionnelle ou de maturité spécialisée reconnu au niveau Suisse, qui réussissent une formation complémentaire portant sur cinq disciplines, peuvent être admis, à l'instar des porteurs d'une maturité gymnasiale, dans les Hautes Ecoles de Suisse, soit les Ecoles polytechniques fédérales et les Universités cantonales.

La formation complémentaire porte sur cinq disciplines :

- la première langue nationale;
- l'allemand comme deuxième langue nationale ou l'anglais;
- les mathématiques;
- le domaine des sciences expérimentales (biologie, chimie, physique);
- le domaine des sciences humaines (géographie et histoire).

2. Calendrier 2017-2018

Les cours du jour comme du soir de la formation passerelle sont organisés sur 35 semaines – une année scolaire – et deux sessions d'examens – en juin et en août – selon le calendrier suivant :

début des cours	mardi 22 août 2017
fin des cours	vendredi 8 juin 2018
première session d'examens	du mardi 12 au jeudi 21 juin 2018 (sous réserve de modifications)
deuxième session d'examens	dates communiquées en mai 2018

3. Horaires

Les cours du jour, du lundi au vendredi de 08h15 à 11h55 (cinq matins par semaine), sont organisés par le Gymnase de Renens.

Les cours du soir sont organisés par le Gymnase du Soir, du lundi au jeudi de 18h30 à 21h45 (quatre soirs par semaine) et le vendredi de 14h00 à 17h30 (un après-midi par semaine).

4. Disciplines enseignées et dotations horaires

A hauteur de 20 périodes hebdomadaires, l'enseignement est réparti de la façon suivante :

- français, 3 périodes hebdomadaires;
- allemand (cours du matin seulement) ou anglais, 3 périodes hebdomadaires;
- mathématiques, 4 périodes hebdomadaires;
- domaine des sciences expérimentales, 6 périodes hebdomadaires (2 biologie – 2 chimie – 2 physique);
- domaine des sciences humaines, 4 périodes hebdomadaires (2 géographie – 2 histoire).

5. Examens

Les examens sont conjointement organisés par le Gymnase de Renens et le Gymnase du Soir.

Les modalités d'examen pour les différentes disciplines sont les suivantes :

- français, épreuves écrite et orale;
- allemand ou anglais, épreuves écrite et orale;
- mathématiques, épreuves écrite et orale;
- domaine des sciences expérimentales (biologie, chimie, physique), épreuve écrite;
- domaine des sciences humaines (géographie et histoire), épreuve écrite.

La durée des examens écrits est de 4 heures pour le français, les domaines des sciences expérimentales et humaines; de 3 heures pour la deuxième langue (allemand ou anglais) et les mathématiques.

La durée des interrogations orales est de 15 minutes, avec un temps de préparation équivalent (15 minutes) pour les langues première et deuxième, sans temps de préparation pour les mathématiques.

Deux sessions d'examens sont organisées, l'une en juin, l'autre en août. Le candidat doit présenter l'ensemble des cinq examens en une seule session (examen complet).

Les évaluations en cours d'année sont indicatives.

6. Critères de réussite de l'examen passerelle

Les résultats dans chacune des cinq disciplines sont exprimés en notes entières et en demi-notes. La meilleure note est 6, la plus mauvaise est 1; les notes inférieures à 4 sanctionnent des résultats insuffisants.

Les notes des épreuves orales sont attribuées conjointement par l'examineur et par l'expert. Dans les disciplines soumises à deux épreuves, la note finale est la moyenne des notes attribuées à chaque épreuve, arrondie si nécessaire à la demi-note. Dans les disciplines soumises à plusieurs types d'épreuves (domaines), la note finale est la moyenne, arrondie si nécessaire à la demi-note, avec pondération au *pro rata* de la dotation horaire des enseignements concernés.

Le total des points est la somme des notes obtenues dans les cinq disciplines et domaines, qui ont tous le même poids.

L'examen est réussi si le candidat satisfait aux trois conditions suivantes (RGY, art. 133) :

1. avoir obtenu un total de 20 points au moins;
2. ne pas avoir obtenu plus de deux notes inférieures à 4;
3. n'avoir obtenu aucune note inférieure à 2.

Le candidat peut repasser une fois l'examen auquel il a échoué. Les disciplines dans lesquelles il a obtenu au moins la note 5 lors de la première tentative sont considérées comme acquises.

7. Ecolage

Le montant de l'écolage, échu au 18 août 2017, est identique pour les deux offres de formation (jour et soir), soit CHF 720.—, outre CHF 70.— de taxe d'inscription. Un allègement est consenti sur la base d'un dégrèvement familial appliqué au *pro rata* du nombre d'enfants des candidats et non de leurs parents.

L'écolage est forfaitaire ; il n'est remboursé en aucun cas.

8. Admission pour l'année scolaire 2017-2018

Les admissions sont validées sur dossier jusqu'à concurrence des places disponibles (RGY, art. 131, al. 2).

Le nombre de places est limité à 26 étudiants par classe (six classes pour les cours du jour, une classe pour les cours du soir).

Les candidats qui se sont déjà présentés aux examens de la Commission suisse de Maturité ne sont pas admissibles.

9. Inscriptions

Le délai d'inscription aux cours préparatoires dits de passerelle pour l'année scolaire 2017-2018 est échu.

Prochaines inscriptions : du 14 mai au 1^{er} juin 2018.

Pour tout renseignement complémentaire, le secrétariat du Gymnase de Renens se tient à la disposition des candidats (<mailto:info@gyre.ch>).